



Ordre des Avocats

Palais de Justice – Zone NEL
Route Nationale de Kawéni
97600 Mamoudzou
Téléphone / fax : 02.69.60.52.13
batonnier.mayotte@gmail.com

COMMUNIQUE

Depuis **mardi 13 octobre minuit**, les Avocats de Mayotte sont en grève contre la réforme de l'aide juridictionnelle.

Il sera rappelé que l'article 15 de la loi de finance 2016 prévoit de faire financer l'aide juridictionnelle par les Avocats. Ainsi depuis le 13 octobre le Barreau de Mamoudzou a décidé de :

- **Cesser toute désignation au titre de l'aide juridictionnelle.**
- **Cesser toute désignation d'office.**
- **Ne plus assurer les audiences dans lesquelles les Avocats interviennent à l'aide juridictionnelle ou sur commission d'office.**
- **Suspendre toutes les permanences pénales, victimes, commission de discipline et hospitalisations d'office.**
- **Refuser les désignations d'office pouvant émaner des juridictions.**

Fin de semaine dernière, l'assemblée nationale a adopté le texte sans prendre en considération l'indignation de l'ensemble des Barreaux de France et d'Outre-mer.

Par conséquent, nous avons décidé de durcir le mouvement. L'assemblée générale des Avocats réunie ce jour en session extraordinaire a adopté la motion suivante :

- **Grève totale des Avocats de Mayotte à compter de ce jour jusqu'au 28 octobre 2015 inclus.**
- **Rassemblement de tous les Avocats le mercredi 21 octobre 2015 à 7 h 45 devant la salle d'audience du Tribunal de grande instance.**

Ce qui signifie que toutes les missions judiciaires sont suspendues. Les Avocats n'assureront plus les audiences jusqu'au 28 octobre 2015 inclus.

Si le Gouvernement continue à se montrer aussi autiste et refuse de prendre en considération le rejet de la Profession de cette forme, une radicalisation du mouvement n'est pas à exclure.

Mamoudzou, le 20 octobre 2015


Nadjim AHAMADA
Bâtonnier de l'Ordre